

## Réactions

- 3.1 Les résidants du chemin des Prairies s'opposent aux nuisances imposées par la nouvelle vocation de celui-ci. La configuration de la rue est inadéquate pour le volume et la nature de la circulation qui l'emprunte et le tronçon entre les deux voies ferrées est dangereux pour tous ceux qui l'utilisent, véhicules, piétons et cyclistes.
- 3.2 Une pétition a été produite pour exiger une réduction de trafic et éliminer la circulation de transit; celle-ci a été déposée au conseil de ville le 8 septembre 2009. Des bénévoles ont recueilli des signatures auprès de 100 propriétaires habitant le chemin des Prairies, entre le boul. Taschereau et la voie ferrée. Est-ce que celle-ci a retenu l'attention de la Ville ?
- 3.3 Un comité de citoyens a été formé (septembre 2009) pour faire des représentations. Au début de l'exercice, des suggestions de mesures sont évoquées; mentionnons entre autres :
  - a) le prolongement immédiat du boul. du Quartier jusqu'au boul. Matte.
  - b) un terre-plein en continu ou entrave à l'intersection des Prairies/du Quartier
  - c) des affiches interdisant les camions, motos et autres véhicules en transit
  - d) des rétrécissements de la voie aux intersections
  - e) une voie à sens unique
  - f) l'interdiction de dépassement des véhicules, par des lignes doubles
  - g) l'implantation d'une piste cyclable pour protéger les cyclistes
  - h) l'inversement de la boucle du circuit d'autobus 44
  - i) le rapatriement de la boîte postale, située sur la rue Ontario, au coin d'Olivine
  - j) le marquage sur l'asphalte pour la circulation, à proximité de la rue Océanie, doit être refait car celui-ci est inadéquat
  - k) réduction de la vitesse à 30 ou 40 km/h
  - l) etc.
- 3.4 Une manifestation a été faite sur le chemin des Prairies, coin Oslo, où maire, conseiller municipal et deux candidats aux élections de novembre 2009 ont rencontré les résidants (septembre 2009).
- 3.5 Aux assemblées publiques de la Ville, des membres du Comité ainsi que des citoyens viennent régulièrement témoigner au Conseil municipal de la problématique qu'ils subissent sur le chemin des Prairies et exigent des correctifs.
- 3.6 Une marche pacifique s'est déroulée le 13 juin 2010 sur le chemin des Prairies (entre la voie ferrée et le boul. Taschereau) et des pancartes ont « poussé » sur les parterres des résidants. Suite à cette manifestation, la Ville a convoqué les journalistes le 18 juin dernier et émis un communiqué de presse disponible sur le site officiel de la Ville.
- 3.7 Le Comité des citoyens mentionne qu'il n'a jamais eu l'opportunité de rencontrer les représentants politiques du Comité de circulation et qu'il n'a pas été consulté avant l'annonce de certaines mesures dont fait état le communiqué. Il est important d'être conscient que la partie difficile des mesures d'apaisement de la circulation ne provient pas de l'aménagement physique des artères, dont les techniques sont bien connues : le défi, le plus difficile repose, sur le plan proposé qui doit être compris et approuvé par les gens concernés.

**Le service d'ingénierie de la Ville doit travailler de concert avec le service d'urbanisme et les citoyens visés par les mesures de modération de la circulation.**

3.8 À ce jour, le Comité a eu 3 rencontres avec la Ville :

- 1- Cette première rencontre (sept. 2009) a été initiée par la Ville, suite à la manifestation tenue au coin d'Oslo/des Prairies : 2 fonctionnaires municipaux étaient présents.
- 2- La deuxième rencontre, demandée par un membre du Comité, auprès du conseiller municipal du quartier O, s'est tenue en déc. 2009 : celui-ci était accompagné d'un fonctionnaire et d'un policier.
- 3- Une troisième rencontre a été également initiée par le Comité, suite à une lettre de plusieurs pages remise officiellement au Conseil de ville lors d'une assemblée publique en janvier 2010. Le Comité désirait se faire entendre des instances politiques et réclamait une entrevue dans les 10 jours suivant le dépôt de la lettre; cette réunion s'est déroulée à la fin mars 2010 en présence de fonctionnaires et de deux membres du Conseil municipal.